

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Non soutenu

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD367

présenté par
M. Launay

à l'amendement n° CD53 (2ème Rect) de Mme Gaillard

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer au mot:

« nationaux »,

les mots :

« d'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette nouvelle rédaction permet d'ouvrir la place des directeurs d'Agence de l'Eau au sein du comité d'administration de l'Agence française pour la biodiversité et des milieux aquatiques